



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2022 A 19 H 30

Conseillers en exercice : 12

Conseillers Présents : 11

Sont présents :

M. Sébastien GUINET, Maire, Président de séance
M GOUJON Daniel, premier adjoint au maire
M. Cédric PAUGET, adjoint au maire
Mme FERRAUX BLANC Magalie, adjointe au maire
Mme Véronique ARRIGONI, conseillère municipale
M. Nicolas CARTONNET conseiller municipal,
Mme Sylvia FAILLARD, conseillère municipale,
M. Laurent INVERNIZZI, conseiller municipal,
Mme Suzanne LOCATELLI, conseillère municipale,
M. José PEREIRA, conseiller municipal,
Mme Maryline PIERRAT, conseillère municipale,

Est excusé :

M. Jérôme MARTIN , conseiller municipal qui donne pouvoir à M. Sébastien GUINET, Maire

Convocation adressée le 19 octobre 2022

M. Cédric PAUGET est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Question n° 1 : Tarifs salle des fêtes et chapiteaux 2023

La commission association culturelle et sportive réunie le 12 septembre 2022 propose d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2023 et de louer la salle de la cantine pour le week-end uniquement aux personnes domiciliées à Brion et aux entreprises de Brion

Les tarifs proposés sont :

Salle des fêtes	sans chauffage	avec chauffage
Particuliers domiciliés à Brion	350 €	450 €
Entreprises de Brion	450 €	550 €
Sociétés extérieures	550 €	650€
Particuliers non domiciliés A BRION	550 €	650€

La location avec chauffage serait à régler pour la période du 15 octobre au 30 avril.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'AIN
Arrondissement de NANTUA
Canton de NANTUA

Commune de Brion - BP 93 - 347 rue du Château - 01460 BRION - Tél. : 04 74 76 19 24 - Fax : 04 74 76 62 45

E-mail : mairie@brion01.fr - Site internet : www.brion01.fr

Les tarifs proposés pour la location de la cantine sont :

Salle de la cantine	sans chauffage	avec chauffage
Particuliers domiciliés à Brion	200 €	250 €
Entreprises de Brion	200 €	250 €

Pour ce qui est des chapiteaux, les tarifs actuel de 80 € pour un chapiteau et 140 € pour deux chapiteaux resteraient inchangés.

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la décision de la commission et approuve les tarifs pour l'année 2023

Question n° 2 : Wifi4EU

M. le Maire informe le conseil municipal du souhait de la Commission européenne de promouvoir, partout en Europe, la connectivité Wi-Fi gratuite dans les lieux publics.

CONSIDERANT que cette action a pour but de réduire la fracture numérique et de développer pour le grand public la culture numérique pour favoriser l'accès aux services en ligne, notamment ceux de l'administration.

CONSIDERANT que l'Union européenne a alloué un budget de 120 millions d'euros à cette initiative.

CONSIDERANT que chaque lauréat bénéficie d'un coupon d'une valeur forfaitaire de 15 000 €, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Afin d'assurer un équilibre géographique, chaque pays participant aura droit à un minimum de 15 coupons et à un maximum correspondant à un pourcentage du budget de l'appel.

CONSIDERANT que les communes qui souhaitent demander un coupon, doivent d'abord s'enregistrer sur le portail WiFi4EU, ensuite introduire une demande lors du lancement de l'appel. Monsieur Le Maire propose que la Commune de BRION s'enregistre sur le portail WiFi4EU, candidate dans un deuxième temps afin de bénéficier de la subvention (montant forfaitaire de 15 000€ par commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** accepte la candidature de la commune afin de bénéficier de la subvention et autorise Monsieur le Maire à s'enregistrer sur le portail WiFi4EU.

Question n° 3 : Aire de camping car

Vu le compte-rendu de la réunion de la commission « travaux » du 05.10.2022,

Monsieur le Maire explique le projet de la création d'une aire de camping-car, composée de 16 places de stationnement avec la société CAMPING-CAR PARK, sur la parcelle communale cadastrée 47, à proximité du terrain de boule.

Afin de répondre à la demande croissante d'un tourisme d'étape et de court séjour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le projet d'une aire de camping-car, qui permettra de contribuer au dynamisme touristique et économique de la commune.

Une discussion s'engage sur l'intérêt financier de ce projet et ses éventuelles nuisances pour les habitants de Brion.

Il est procédé au vote.

Par 9 voix Pour et 3 voix Contre

l'avant-projet de création d'une aire de camping-car à proximité du terrain de boule est validé.

Question n° 4 : Adhésion médecine préventive – convention 2023

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère depuis 2013 au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain. Le contrat arrive à son terme fin 2022. La mise à jour de la convention à compter du 1^{er} janvier 2023 comporte la prise en charges des risques psychosociaux par un psychologue extérieur et introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites

La prestation médecine de prévention qui était de 80 € par agent ne change pas.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention.

Question n° 5 : Evènements particuliers – Remise fleurs

M. le Maire indique qu'il serait souhaitable d'adresser aux familles de Brion un bouquet de fleurs lors de décès de personnes de Brion et un bon d'achat pour les naissances de Brion.

Par 7 voix Pour et 5 voix Contre cette proposition est acceptée.

Question n° 6 : Renouvellement baux Chasse et Pêche

M. le Maire informe que les baux de la chasse et de la pêche signés en 2013 sont arrivés à échéance.

il y a lieu de les renouveler et il propose de maintenir le prix annuel de la location à 100 € pour la Société de Chasse représentée par M. GUILLARD Christian et 80 € pour l'association de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPMA) représentée par M. ROJAT Jean François.

A l'unanimité, le conseil municipal l'autorise à signer les documents afférents à ces baux.

Question n° 7 : Demande de subvention pour acquisition vidéo projecteur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir des équipements numériques (un vidéo projecteur, un écran) pour la salle du conseil municipal pour les besoins de la Mairie, des associations et des personnes utilisant la salle.

Considérant que 3 entreprises ont été sollicitées pour les équipements numériques : OKTEO, XEFI et ELLIPSE.

Considérant qu'une entreprise a été sollicitée pour le raccordement du matériel : BM Electricité.

Vu les 2 devis reçus pour les équipements numériques et le devis reçu pour le raccordement du matériel, en Mairie :

	Raccordement matériel	Equipement numérique
BM Electricité	338,40€ HT	
ELLIPSE		1 351.67€ HT
XEFI		1 078.10€ HT

Considérant qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'acquisition d'équipement numérique.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal

Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'équipement numérique.

Question n° 8 : Questions diverses :

Mme ARRIGONI intervient sur le dérèglement de l'éclairage public ; le SIEA a été contacté et devrait faire le nécessaire pour un retour à la normale.

M. le Maire informe de la proposition de courrier faite par M. LENSEL, maire du Poizat-Lalleyriat, au sujet de la prolongation du Léman Express sur le tronçon ferré qui va de la gare de Bellegarde et celle de Nurioux. Celui-ci est validé par le conseil ; une copie leur sera adressée.

M. PEREIRA informe que le panneau directionnel pour les entreprises de la zone industrielle est en cours de fabrication par Haut Bugey Agglomération.

Il est rappelé aux conseillers municipaux la cérémonie du 11 novembre et le repas du CCAS le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance
Cédric PAUGET

Le Maire
Sébastien GUINET

